



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EPCI et syndicats intercommunaux

Question écrite n° 78714

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le cas d'un EPCI ayant souscrit un emprunt pour financer des investissements afférents à une compétence transférée ensuite à un syndicat intercommunal. Il lui demande qui, de l'EPCI ou du syndicat, doit supporter les échéances du prêt.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se reporter à la réponse à la question n° 13489 posée le 13 mai 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78714

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5455

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9341